

COMMUNE DE VALENCOGNE

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, à dix-neuf heures, s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur VENTURA Julien, Maire.

Étaient présents : Julien VENTURA, Gilbert GUINET, Jean-Michel FERRUIT, Christine BARRAL, Carène CHAVASSE-FRETTE, Brigitte GASPERONI, Isabelle COLLET-BEILLON, Didier MICHALLET, Roland FAVIER, Hubert RENAULT, Marie-Anne TRAILIN, Sylvie FAVIER,

Étaient absentes : Yvette BLANC excusée, Lydie COMTE-FLORET qui a donné pouvoir à Julien VENTURA et, Aurore MIEGE qui a donné pouvoir à Julien VENTURA,

Secrétaire de séance : Jean-Michel FERRUIT

Le compte rendu de la séance du 30 novembre a été validé à l'unanimité.

1 - DELIBERATION N°1 - DELIBERATION DESIGNANT MEMBRE CLECT.

Vu l'article 1609 nonies-C du Code général des impôts

Vu la délibération de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné n°1208-2020-166 du 23 septembre 2020,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret
- DESIGNE pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné :
 - Julien VENTURA, titulaire
 - Yvette BLANC, suppléant

2 - ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES :

Les dates des prochaines élections départementales et régionales sont arrêtées les 13 et 20 juin. Il s'agit d'un double scrutin.

Il conviendra d'anticiper le déroulement des opérations électorales car chaque bureau devra être dédoublé.

Une même personne pourra présider le bureau de vote pour les élections régionales et les élections départementales et une même personne pourra faire fonctions de secrétaire des deux bureaux, le tout en conservant un niveau suffisant de surveillance des opérations électorales.

Il conviendra dès la prochaine réunion du conseil municipal de préparer les deux bureaux et le planning des permanences.

3 - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET RENOVATION COMPLETE DU JEU DE BOULES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mandat pour la création d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans. Cet ouvrage sera installé Place Batardet, route de Pré-Vial, à côté du stade de foot. Il comportera plusieurs éléments (balançoires, jeux à ressorts, multi jeux). Le jeu de boules actuel sera complètement rénové. Il convient de solliciter des subventions.

DELIBERATION N° 2 - Demande de subvention BONUS RELANCE 2020-2021 - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mandat pour la création d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

La commune ne dispose pas de structure de jeux pour les enfants sur son territoire et envisage d'installer ces ouvrages Place Batardet, route de Pré-Vial, à côté du stade de foot.

Au vu de ces travaux, il convient de solliciter auprès de la Région une demande de subvention au titre du BONUS RELANCE 2020-2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission a étudié ce dossier et demandé des devis à 3 entreprises :

- MANUTAN, qui ne s'est pas déplacé sur le site a établi un devis d'un montant de 58 208.36 € HT soit 69 850.03 € TTC
- MEFFRAN d'Annecy, qui après une première offre non satisfaisante et un entretien avec les adjoints n'a pas donné suite à notre demande.
- PLAYGONES de Rochetoirin, qui après l'entretien avec les adjoints et visite sur le site a établi un devis d'un montant de 51 003.00 € HT soit 61 203.60 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise et demande l'autorisation de solliciter une subvention de la Région au titre du BONUS RELANCE 2020-2021 dans le cadre de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise PLAYGONES de ROCHETOIRIN pour un montant de 52 100 € HT soit 62 520 € TTC.
- sollicite l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du BONUS RELANCE 2020-2021, pour un montant de 25 501.50 €
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir.

4 - DELIBERATION N° 3 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL PORTANT SUR RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS :

Le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local portant sur la rénovation thermique des bâtiments publics et plus particulièrement sur le remplacement de tous les radiateurs électriques de type « grille-pain » par des convecteurs nouvelle génération. Ces travaux permettent à la commune de réaliser jusqu'à 45% d'économie d'énergie par rapport à des convecteurs « grille-pain ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer les travaux remplacement des convecteurs des bâtiments communaux, soient, la mairie, la salle des fêtes et la salle de motricité.
- **PREND CONNAISSANCE** du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 8 319.28 € HT
- **ARRETE** le plan de financement suivant :

1. Coût des travaux		8 319.28 € HT
2. Financement	. subvention (DSIL)	2 911.75 € HT
	. Autofinancement	5 407.53€ HT
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre au titre de la dotation de

- soutien à l'investissement public local
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

5 - DELIBERATION N° 4 - COMPTE DE GESTION 2020 :

Le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestions de Valencogne identiques au compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion présentés de l'année 2020 :
 - pour la Commune de Valencogne
 - pour le Budget annexe « Bar ».
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

6 - DELIBERATION N°5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire expose les comptes de la Commune et du budget annexe « BAR » pour l'année 2020
Il demande à l'Assemblée de se prononcer et se retire de la séance.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Gilbert GUINET, premier adjoint, à l'unanimité :

- **ADOpte** les comptes de l'année 2020, comme suit :

-COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
recettes 2020	349 684,00	recettes 2020	65 414,63
dépenses 2020	372 147,08	dépenses 2020	99 019,00
Déficit 2020	22 463,08	déficit cumulé 2020	33 604,37
excédent cumulé 2019	80 828,44	excédent cumulé 2019	45 189,69
excédent cumulé 2020	58 365,36	excédent cumulé 2020	11 585,32

BUDGET ANNEXE « BAR »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
recettes 2020	145 362,61	recettes 2020	145 000,00
dépenses 2020	154 148,71	dépenses 2020	27 287,47
Déficit 2020	8 786,10	excédent 2020	117 712,53
déficit cumulé 2019	9 393,83	excédent cumulé 2019	28 140,01
déficit cumulé 2020	18 179,93	excédent cumulé 2020	145 852,54

Et compte tenu de la dissolution du budget annexe « bar » (40204) au 31 décembre 2020, du transfert de toutes les clôtures du budget annexe « bar » au budget principal de la commune :

- **DIT** que la somme de 40 185.43 € sera reportée au compte 002 en recette de fonctionnement au budget 2021.
- **DIT** que l'excédent d'investissement de 157 437.86 € sera reporté au compte 001 en recettes

d'investissement au budget 2021

- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

7 - DELIBERATION N°6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	392 950 €	Dépenses	770 502 €
recettes	392 950 €	recettes	770 502 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** d'approuver le budget primitif de la commune 2021
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

8 - DELIBERATION N°7 - Fiscalité - Vote des taux d'imposition 2021

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2021, pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Ainsi, il convient pour 2021 de reconduire les taux de l'année précédente pour les différentes taxes conformément au tableau ci-après :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	5.13	5.13
Foncier bâti	12.64	12.64
Foncier non bâti	44.31	44.31

Il vous est proposé de voter pour l'année 2021, les taux ci-après :

- Taxe d'habitation : 5.13 %
- Foncier bâti : 12.64 %
- Foncier non bâti : 44.31 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** les propositions ci-dessus.

L'état de notification des bases d'imposition pour 2021 (imprimé 1259) sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à cette décision.

9 - DELIBERATION N°8 - Participation au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est notamment financé par les participations des Communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation 2021 selon un échéancier établi.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

- **DECIDE** que le montant de la participation de chaque commune composant le syndicat, à savoir la commune de Saint-Ondras et la commune de Valencogne sera de **130 000 €**.
- **RAPPELLE** que pour le premier trimestre 2021 les participations desdites communes étaient de 10 000 € par mois
- **DECIDE** que les versements suivants auront lieu selon l'échéancier qui suit :

MOIS	MONTANT	MOIS	MONTANT	MOIS	MONTANT
Avril	11 200	Juillet	11 100	octobre	11 100
Mai	11 100	Août	11 100	novembre	11 100
juin	11 100	Septembre	11 100	décembre	11 100

DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2021 au compte 65548

10 - DELIBERATION N°9 - Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mandat pour la création d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

La commune ne dispose pas de structure de jeux pour les enfants sur son territoire et envisage d'installer ces ouvrages Place BatarDET, route de Pré-Vial, à côté du stade de foot.

Au vu de ces travaux, il convient de solliciter auprès du département une demande de subvention au titre des aménagements sportifs et de loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission a étudié ce dossier et demandé des devis à 3 entreprises :

- MANUTAN, qui ne s'est pas déplacé sur le site a établi un devis d'un montant de 58 208.36 € HT soit 69 850.03 € TTC
- MEFFRAN d'Annecy, qui après une première offre non satisfaisante et un entretien avec les adjoints n'a pas donné suite à notre demande.
- PLAYGONES de Rochetoirin, qui après l'entretien avec les adjoints et visite sur le site a établi un devis d'un montant de 51 003.00 € HT soit 61 203.60 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise et demande l'autorisation de solliciter une subvention de la Région au titre du BONUS RELANCE 2020-2021 dans le cadre de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise PLAYGONES de ROCHETOIRIN pour un montant de 51 003 € HT soit 61 203.60 € TTC.
- **sollicite** l'aide financière du conseil départemental de l'Isère au titre des, des aménagements sportifs et de loisirs €
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir

11- DELIBERATION N°10 - Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE - AMENAGEMENT DE L'IMPASSE POISAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la vente du bar, les nouveaux propriétaires ont clôturé la parcelle. Le camion de collecte des ordures ménagères ne peut plus faire demi-tour dans l'impasse qui est trop étroite. De plus, le tracteur effectuant le déneigement ne peut plus stocker la neige aux abords de l'ancien parking du bar.

Pour la sécurité des usagers et des riverains, il convient donc d'aménager l'impasse Poisat en l'élargissant d'un mètre et en créant une aire de retournement pour les camions de services et Pompiers. Cet élargissement ne pourra se faire qu'après l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Mme Elise CHEVALLET

Les services techniques des Vals du Dauphiné se sont rendus sur les lieux et ont établi un devis estimatif des travaux s'élevant à 33 428.72 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire et demande l'autorisation de solliciter auprès du département une demande de subvention au titre de l'aménagement et sécurisation de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** d'effectuer les travaux d'aménagement de l'impasse Poisat.
- **Sollicite** l'aide financière du conseil départemental de l'Isère au titre de : Aménagement et Sécurisation de Voirie
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir

12 - Commissions communales et syndicats

Voirie : le radar pédagogique prêté par les VDD sera installé fin mars début avril sur plusieurs voies communales : route de Paladru, route de Bouvardière, montée du village, route de l'étang....

Les bornes incendie vont être repeintes par l'agent technique. Les numéros et le repérage des bornes seront également repeints.

Panneau sensibilisation déjection canine à installer à la madone : le conseil municipal donne son accord.

Communication : prévoir une réunion avec la commission pour mise à jour du site internet.

13 - Questions diverses

L'Antenne 4G SFR : les travaux ont démarré la semaine dernière. Autorisation non signée, le service juridique du demandeur demande la non-opposition signée du Maire. Dossier dans les mains de nos conseillers juridiques.

Courrier de Mme Sardahoui. Remerciement à tout le conseil pour le nouveau colis des anciens.

Séance levée à 21 heures 30